

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le



ID: 087-218706505-20221109-2022\_D\_078-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

## Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

## Étaient absents représentés :

Laure ROUBERTIE à Gilbert ROUSSEAU Chantal BOUTHINAUD à Delphine GABOUTY Julien MORIN à Pascal BUSSIERE

## Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-José ROBERT

N°2022/D/078 - Objet : Mandat - spécial : Participation au 104ème Congrès des Maires les

22-23-24/11/2022

Monsieur Laurent LAFAYE rappelle le cadre fixé par la délibération du 24 juin 2020 concernant l'octroi de frais de représentation au Maire et le remboursement de frais d'exécution d'un mandat spécial pour les élus en vertu des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans ce cadre, Monsieur Laurent LAFAYE informe le Conseil municipal de la participation de Monsieur le Maire et de celle de Monsieur Jean-Marie MIGNOT, adjoint, au 104ème Congrès des Maires qui aura lieu les 22-23-24 novembre 2022.



Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le



ID: 087-218706505-20221109-2022\_D\_078-DE

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer, afin de donner son accord, dans le cadre d'un mandat spécial pour le remboursement, aux frais réels, de l'ensemble des dépenses engagées par Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marie MIGNOT, adjoint, pour leur participation au 104ème Congrès des Maires à Paris selon les dispositifs de la délibération du 24 juin 2020 et des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme En mairie le 09 novembre

#

Maire,

Saston CHASSAIN.